



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Bourgogne-Franche-Comté**

Service régional de l'alimentation  
Affaire suivie par : Béatrice BONOUVRIER  
Tél : 03 80 39 31 55  
mél : sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 03/02/2022

**AGREMENT POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE  
ET LE CONSEIL A L'UTILISATION INDEPENDANT  
DE TOUTE ACTIVITE DE VENTE OU D'APPLICATION DE PRODUITS  
PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références réglementaires :

*Vu les articles L. 254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application en prestation de service et le conseil à l'utilisation indépendant de toute activité de vente ou d'application de produits phytopharmaceutiques,*

*Vu le décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,*

*Vu la délégation de signature du préfet de la région BOURGOGNE FRANCHE-COMTE à la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 23 mars 2021 ,*

*Vu la décision n° 2021-65 DRAAF BFC du 1<sup>er</sup> décembre 2021 portant subdélégation de signature aux chefs de service de la DRAAF,*

L'organisme : **COOPERATIVE AGRICOLE INTERVAL**  
domicilié à : Z.I. Les Giranaux – 70100 ARC LES GRAY

est agréé sous le numéro d'immatriculation : **FC00055**

pour effectuer ses activités :

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels,
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels,
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service,
- de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, indépendant de toute activité de vente ou d'application.

Cet agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - 4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex

Tél : 03 39 59 40 00 - mél : draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

Liste des établissements rattachés à votre organisme et bénéficiant de cet agrément :

INTERVAL	70700	ANGIREY
INTERVAL	39600	ARBOIS
INTERVAL	39290	ARCHELANGE
INTERVAL	39240	ARINTHOD
INTERVAL	70180	AUTET
INTERVAL	70100	AUTREY LES GRAY
INTERVAL	39140	BLETTERANS
INTERVAL	70170	BOUGNON
INTERVAL	90140	BOUROGNE
INTERVAL	39380	CHAMBLAY
INTERVAL	39300	CHAMPAGNOLE
INTERVAL	70600	CHAMPLITTE
INTERVAL	39120	CHAUSSIN
INTERVAL	39120	CHEMIN
INTERVAL	70700	CHOYE
INTERVAL	39800	COLONNE
INTERVAL	70150	CULT
INTERVAL	70150	ETUZ
INTERVAL	70700	FRASNE LE CHATEAU
INTERVAL	70100	GRAY CEDEX
INTERVAL	70500	JUSSEY
INTERVAL	70230	LOULANS VERCHAMPS
INTERVAL	70200	LURE
INTERVAL	70160	MENOUX
INTERVAL	70130	NOIDANS LE FERROUX
INTERVAL	25170	NOIRONTE
INTERVAL	39190	ORBAGNA
INTERVAL	39700	ORCHAMPS
INTERVAL	39270	ORGELET

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - 4 bis rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex  
Tél : 03 39 59 40 00 - mèl : draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr  
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Bourgogne-Franche-Comté

INTERVAL	39100	PARCEY
INTERVAL	39570	PERRIGNY
INTERVAL	39570	POIDS DE FIOLE
INTERVAL	70190	RIOZ
INTERVAL	70180	ROCHE ET RAUCOURT
INTERVAL	39160	SAINT AMOUR
INTERVAL	39410	SAINT AUBIN
INTERVAL	71330	SAINT GERMAIN DU BOIS
INTERVAL	70300	SAINTE MARIE EN CHAUX
INTERVAL	39110	SALINS LES BAINS
INTERVAL	70240	SAULX
INTERVAL	39600	VADANS
INTERVAL	70140	VALAY
INTERVAL	70120	VAUCONCOURT
INTERVAL	70130	VELLEXON QUEUTREY VAUDEY
INTERVAL	70110	VILLERSEXEL

*Pour le Préfet, la directrice régionale et par délégation,  
La cheffe du service régional de l'alimentation,*

  
Sophie JACQUET